

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE
DU 05 NOVEMBRE 2018 à 19H30

Présents : ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PINET Martine, PELERIN Gérard, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

Secrétaire de séance : DORLY Dominique

ORDRE DU JOUR

- 2018-087: Budget communal-Ouverture d'une ligne de trésorerie de 400 000€ (renouvellement)
- 2018-088 : acceptation de taxes et produits irrécouvrables au budget Commune
- 2018-089: Décision modificative N°5-Budget Commune
- 2018-090 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (32h00 hebdomadaires) dans le cadre d'un avancement de grade et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32h00 hebdomadaires)
- 2018-09 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h00 hebdomadaires) dans le cadre d'un avancement de grade et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet (35h00 hebdomadaires)
- 2018-092 : Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre De Gestion de l'Isère.
Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :
- d'**OUVRIR** une ligne de trésorerie via La Banque Postale aux conditions énoncées ci-dessous :
 - Prêteur : La Banque postale
 - Objet : Financement des besoins de trésorerie
 - Nature : Ligne de trésorerie utilisable par tirages
 - Montant maximum : 400 000 €
 - Durée maximum : 364 jours
 - Taux d'intérêt : Eonia + marge de 0,780 % l'an
 - Base de calcul : Exact/360 jours
 - Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation – Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
 - Date d'effet du contrat : le 17/01/2019
 - Garantie : Néant
 - Commission d'engagement : 600 €
 - Commission de non utilisation : 0,100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
 - Modalités d'utilisation : Tirages / Versements – Procédure de crédit d'office privilégiée – Montant minimum 10 000 euros pour les tirages.

et de prendre l'engagement, au nom de la commune de Chatte, de provisionner en priorité les sommes nécessaires au remboursement du capital.

- d'**APPROUVER** et accepter :

- 1- (2018-088) les non-valeurs au Budget Commune, imputées budgétairement au compte 6541, précisées dans le tableau ci-dessous, selon les listes établies par le Comptable du Trésor public n°3274461112 du 15/10/2018 :

Budget Commune	MONTANT
Exercice 2011	147.78 €
Exercice 2013	384.96 €
Exercice 2014	187.80 €
Exercice 2015	507.43 €
Exercice 2016	111.34 €
Exercice 2017	256.92 €
Total	1 596.23 €

2- (2018-089) la décision modificative n°5 suivante au budget Commune :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT				
D 60632: F. de petit équipement		10 000.00 €		
D 6155221: Bâtiments publics		10 000.00 €		
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		10 000.00 €		
D 6232 : Fêtes et cérémonies		10 000.00 €		
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux		10 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		50 000.00 €		
R 752 : Revenus des immeubles				50 000.00 €
TOTAL R 075 : Autres produits gestion courante				50 000.00 €
TOTAL		50 000.00 €		50 000.00 €
Total Général		50 000.00 €		50 000.00 €

• de **CREER** les postes suivants :

- (2018-090) un poste à temps non complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (32h00 hebdomadaires) dans le cadre d'un avancement de grade à compter du 1^{er} décembre 2018. L'ancien poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32h00 hebdomadaires) sera supprimé dès la réception de l'avis du CT (Comité Technique) dont le siège est situé au CDG 38 (Centre de Gestion de l'Isère).
- (2018-091) un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h00 hebdomadaires) à compter du 1^{er} décembre 2018, dans le cadre d'un avancement de grade. L'ancien poste d'adjoint technique à temps complet (35h00 hebdomadaires) sera supprimé dès la réception de l'avis du CT (Comité Technique) dont le siège est situé au CDG 38 (Centre de Gestion de l'Isère).

• d'**ADHERER** à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire que le Centre de Gestion de l'Isère propose, afin d'expérimenter cette procédure dans le cas de certains contentieux qui intéressent les agents des collectivités territoriales. Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs, présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont d'un éventuel contentieux. Pour les collectivités affiliées, le coût de ce service sera intégré à la cotisation additionnelle déjà versée par les employeurs. Pour les collectivités non affiliées, le coût est fixé à 50 euros par heure de présence du médiateur avec l'une ou l'autre des parties, ou les deux.

La séance est levée à 20 heures 45 minutes

Le Maire
André ROUX